



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-2-1-32

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

VOTE DES TAUX ET DU PRODUIT GEMAPI

Etaients présents :

Commune d'AUVILLAR	⋮ M. RENAUD Olivier ⋮ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	⋮ M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	⋮ Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	⋮ M. DEPASSE Guy
Commune de DŌNZAC	⋮ M. TERRENNE Jean-Paul (a donné pouvoir à GAILLARD Elisabeth) ⋮ Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	⋮ M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	⋮ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	⋮ M. BENOIT Pascal ⋮ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	⋮ M. BARROS Gérard ⋮ M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	⋮ Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	⋮ M. DOUSSON Bruno ⋮ Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	⋮ M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	⋮ Mme MAERTEN Marie Bernard ⋮ M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MERLES	⋮ M. SERGAS Serge

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MONTJOI	☒	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	☒	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	☒	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	☒	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	☒	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	☒	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	☒	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	☒	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	☒	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	☒	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	☒	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	☒	M. BAYLET Jean Michel
	☒	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	☒	M. GROUSSOU Bernard
	☒	Mme LAROUSSINIE Francine
	☒	Mme LÉCORRE Christiane
	☒	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à PERE Cathy)
	☒	Mme PERE Catherine
	☒	M. ZANIN Daniel
	☒	Mme HOHOL Elisabeth (a donne pouvoir à FURLAN Josiane)
	☒	Mr ZMUDA Patrick
	☒	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	☒	M. ALARY Alain
	☒	Mme BOUVIER Lina
Commune de MANSONVILLE	☒	M. BERTHET Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	☒	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	☒	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	☒	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

## 2023D7-2-1-32

### OBJET : BUDGET PRINCIPAL

### VOTE DES TAUX ET DU PRODUIT GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1530 bis et 1639A du Code Général des Impôts,

Le Président rappelle que lors du débat des Orientations Budgétaires en date du 24 mars 2023, il avait été évoqué une éventuelle hausse du taux de foncier bâti.

La commission « Prospective financière et fonds de concours » réunie le 15 février dernier sous la présidence de M. RENAUD a étudié le sujet. Compte tenu du contexte économique et afin de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages et des entreprises, il est suggéré de maintenir les taux de fiscalité.

C'est ainsi que pour 2023, le Président propose donc de reconduire les taux suivants :

• Taxe d'habitation :	12,42 %
• Taxe Foncière Bâti :	20,04 %
• Taxe Foncière Non Bâti :	67,68 %
• Cotisation foncière des entreprises :	22,87 %

Par ailleurs, en ce qui concerne le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), il propose de maintenir son produit à 50 000 €.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DÉCIDE

– d'adopter les taux suivants :

• Taxe d'habitation :	12,42 %
• Taxe Foncière Bâti :	20,04 %
• Taxe Foncière Non Bâti :	67,68 %
• Cotisation foncière des entreprises :	22,87 %

- de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 50 000 €.

Fait à Valence d'Agen, le 24 mars 2023

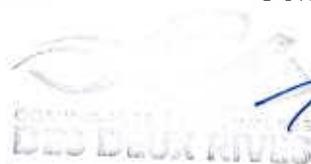
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 27 mars 2023

La secrétaire de séance  
Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Francine FILLATRE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le **05 AVR. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **05 AVR. 2023**

## AR Préfecture

### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX ET DU PRODUIT GEMAPI

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230324-2023D7\_2\_1\_32-DE

Numéro d'acte : 2023D7\_2\_1\_32

Date de décision : 24/03/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-2-1-0-0 (Finances locales / Fiscalité / 4 taxes (TP, TH, TFB, TFNB))

Fichier acte : 2023D7-2-1-32 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA CC2R 2023 BUDGET PRINCIPAL VOTE DES TAUX DES TAXES ET DU PRODUIT GEMAPI.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 05/04/2023 09:23:39

**Date de réception de l'AR : 05/04/2023 09:23:42**